



04 et 05 avril 2025

33^{ème} Rallye NPEA de l'Anguison MODERNE-VHC-VHRS-VMRS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 10 février 2025	
Ouverture des engagements :	Lundi 10 février 2025	
Clôture des engagements :	Lundi 24 mars 2025	
Parution du road book :	Lundi 24 mars 2025	
Dates et heures des reconnaissances : (avec vérifications administratives)	Dimanche 30 mars Jeudi 03 avril Vendredi 04 avril	de 08h30 à 17h00 de 14h00 à 20h00 de 08h00 à 12h00
Séance d'Essai (facultative)	Vendredi 04 avril	de 09h30 à 12h00
Vérifications administratives complémentaires :	Vendredi 04 avril	de 08h00 à 13h45
Vérifications techniques :	Vendredi 04 avril	de 09h30 à 14h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	Vendredi 04 avril	à 15h00
Réunion des ouvriers et officiels :	Vendredi 04 avril	à 14h00 (PC Course)
Publication des équipages admis Heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape :	Vendredi 04 avril	à 15h00 (Podium de départ)
Briefing des pilotes	Par écrit et distribué lors des vérifications administratives	
Départ de la 1 ^{ère} étape de Corbigny :	Vendredi 04 avril 1 ^{ère} voiture	à 16h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Corbigny :	Vendredi 04 avril 1 ^{ère} voiture	à 18h01 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape :	Vendredi 04 avril	à 21h30
Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon	Vendredi 04 avril Samedi 05 avril	jusqu'à 21h30 de 07h00 à 07h30
Départ de la 2 ^{ème} étape de Corbigny : (dans l'ordre des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape)	Samedi 05 avril 1 ^{ère} voiture	à 07h30 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Corbigny :	Samedi 05 avril 1 ^{ère} voiture	à 17h54 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Vérification finale :	Corbigny Parc arrivée	
Publication des résultats du rallye:	30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (Podium d'arrivée)	
Remise des prix :	Sur le podium d'arrivée	

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 04 et 05 avril 2025 le **33^{ème} Rallye National PEA de l'Anguison**. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de :

- **Ligue Bourgogne Franche-Comté :** n° 6 en date du 06 décembre 2024
- **FFSA :** n° 24 en date du 16 décembre 2024

Comité d'organisation : ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président :** Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs :** Serge AVRY- Karine BOICHE - Catherine DA SILVA - Jean-Jacques ROUSSEAU
- **Membres techniques :** Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS - Denis GENET – Sylvestre PIGENET

Secrétariat du rallye : Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny Tel 06 87 03 48 68
email : francis.secheresse@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny du 4 au 5 avril de 7h00 à 20h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Présidente : Josiane CHARLEUX 9434 0403
Membres : Michel DURIX 14548 0404
Daniel PENICHOT 14887 1429

Directeur de Course : Gérard PLISSON 12983 0410

Directeur de Course adjt/nouveau départ : Maryse THOMAS 3123 0326

Directeur de Course délégué VHRS-VMRS : Eric GACON 9100 0403

Directeurs de Course délégués aux ES : Hubert BENOIT 3617 0411

Joël JUGNIOT 6813 1412

Thierry MOREL 4906 1442

Directeur de course délégué Tricolore : Christian HAMON 29685 0408

Directeur de Course délégué Autorité : Jean-Michel PIGENET 37172 0445

Directeur de course voiture Damier : Gérard PORA 57091 0445

Jacques MARTIN 31701 0445

Directeur de course délégué aux Parcs : Jean-Paul BROTTIER 13533 0408

Directeur de course E.S. Mhère : Pascal LAFOND 227446 1612

Directeur de course adjoint : Robert BOTT 302406 0402

Directeur de course Inter : Pierre GUELAUD 15125 0401

Directeur de course adjoint : Pierre GODOT 23434 0401

Chronométrateur Départ : Gérard BRUN 30568 0522

Stéphanie RAYOT 255451 0507

Chronométrateur Arrivée : Olivier LAMBERT 234937 1106

Maryse TREMBLAY 17049 0420

Directeur de course E.S. Gacogne : Jacky LEPEULE 13663 0411

Directeur de course adjoint : Martial PEUGEOT 44386 0411

Chronométrateur Départ : Alain BRUN 30267 1018

Monique BRUN 30266 1018

Chronométrateur Arrivée : Jean-Marc DUBOIS 132280 0508

Marina DUBOIS 233097 0508

Directeur de course E.S. St Martin Du Puy : Jacky OLIVAIN 3272 0324

Directeur de course adjoint : Jean-Claude HUMBERT 21139 0302

Stagiaire : Vincent VOIRIN 189471 0420

Chronométrateur Départ : Loïc GAGNEUX 15785 1507

Chronométrateur Arrivée : Jean-Marie TSCHOFFEN 196872 0411

Martial MILLET 12596 0324

Médecin Chef : Sophie TEIL

Responsable Commissaires Technique : Frédéric ALVAINES 4342 0420

Commissaires techniques : Bruno DIVERT 40573 1201

Jean-Luc GERARD 136207 0408

Emilien RENAULT 298801 0420

Commissaire Technique délégué VHC-VHRS :	Christian PERROT	12848	0308
Stagiaires :	Pierre-Armand ROSEL	362228	0445
	Audrey VIVIE	362513	0445
<u>Juges de faits :</u>	Camille TRINQUESSE	3175	0413
	Marie-Thérèse TRINQUESSE	115791	0413
<u>Chargés des relations avec les concurrents :</u>	Brigitte DREAU	2282	0420
	Bernard SOUFFLET	18577	0403
<u>Voiture Info :</u>	Thierry GIUDICI		
<u>Informatique et classements :</u>	LC CHRONO		
<u>Chargés des relations avec la Presse :</u>	Jean-Michel PIGENET	37172	0445
<u>Speaker :</u>	Michaël PILLARD		

1.2 Éligibilité

Le 33^{ème} Rallye National PEA de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 3) et les Challenges (Pilotes-Copilotes et Commissaires) de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2025.

1.3 Vérifications

Vérifications administratives : Les vérifications administratives seront effectuées les jours des reconnaissances lors de la remise du road-book au local de l'Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny :

- Dimanche 30 mars de 8h30 à 17h00
- Jeudi 03 avril de 14h00 à 20h00
- Vendredi 04 avril de 08h00 à 13h45

Lors de ces vérifications, les équipages devront présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique
- Autorisation de prêt de véhicule si le pilote n'en est pas le propriétaire
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications techniques. Si des documents étaient manquants lors du contrôle administratif, ceux-ci devront être présentés lors du contrôle technique de leur voiture.

Lors du CH-10, avant départ des étapes, les équipages devront présenter les originaux du permis de conduire et de la licence.

Vérifications techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 04 avril 2025 de 09h30 à 14h00, Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT Av. Jules Renard 58800 Corbigny (Taux horaire 60€ TTC).

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 33^{ème} Rallye National de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée avant le **Lundi 24 mars 2025** à l'adresse suivante :

Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny
Tel : Tel 06 87 03 48 68 email : francis.secheresse@wanadoo.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (Moderne+VHC+VHRS+VMRS).

3.1.11 Les droits d'engagements sont fixés :

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 495 € avec la publicité facultative des organisateurs.
- 475 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 455 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé un chèque de caution de 100 € au nom de LC Chrono pour la mise à disposition du transpondeur de chronométrage. Ce chèque vous sera rendu à l'issue de l'épreuve.

Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 08 avril 2025**.

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHRS et VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

Article 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.**

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - 2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 33^{ème} Rallye de l'Anguisson représente un parcours de 312,668 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 10 épreuves spéciales (3 ES différentes) d'une longueur totale de 107,486 kms :

- ES MHERE 17,037 kms (x3)
- ES GACOGNE 7,373 kms (x4)
- ES ST MARTIN DU PUY 8,961 kms (x3)

6.1.1 Rallye de doublure

Conforme au règlement standard F.F.S.A :

Nota : dans tous les cas, les concurrents qui participent à une doublure de régularité, devront respecter le parcours du rallye dans son intégralité (horaire, parcours, parc fermé, nouveau départ après abandon, etc...). Une exception pourra être accordée aux rallyes de doublure réservés aux véhicules à énergies nouvelles.

6.1.4 Démonstration

Conforme au règlement standard F.F.S.A :

Le 33ème Rallye National de l'Anguison intègrera des voitures de démonstration. Un briefing écrit sera remis aux équipages et un briefing oral leur sera donné avant le départ.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du dimanche 30 mars uniquement les jours suivants :

Dimanche 30 mars	de 08h30 à 17h00
Jeudi 03 avril	de 14h00 à 20h00
Vendredi 04 avril	de 08h00 à 12h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5.20.1 Séance d'essai

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Une séance d'essai (2.500 km) sera organisée le **vendredi 04 avril 2025** entre **09h30 et 12h00**. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et accompagnée du chèque correspondant.

Les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants devront être apposé sur la voiture. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Article 8 RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10 Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous. De nombreux trophées récompenseront les lauréats.

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	450 €	350 €	200 €		
CLASSE (1)	450 €	250€ de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	80€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	450 €				

(1) Les prix par classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant
- 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.